

## Arrêt de la Cour d'appel de Paris du 17 janvier 2023 dans l'affaire opposant Biophytis à Negma Group Ltd

### *La Cour d'appel de Paris confirme le jugement du Tribunal de commerce de Paris du 16 mars 2021*

Paris (France), Cambridge (Massachusetts, U.S.), le 19 janvier 2023, 08h00 – Biophytis SA (NasdaqCM: BPTS, Euronext Growth Paris: ALBPS) (la « Société » ou « Biophytis »), société de biotechnologie au stade clinique spécialisée dans le développement de traitements visant à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19, annonce que la Cour d'appel de Paris a rendu le 17 janvier 2023 un arrêt dans la procédure au fond l'opposant à Negma Group Ltd (ci-après « Negma ») au sujet du contrat d'ORNANEBSA conclu le 21 août 2019.

La Cour d'appel de Paris a :

- confirmé le jugement du Tribunal de commerce de Paris du 16 mars 2021 (ci-après le « Jugement », voir le communiqué de presse du 19 mars 2021, disponible sur le site internet de la Société) ;
- condamné Biophytis à payer à Negma 75.000 euros au titre de l'article 700 du Code de procédure civile ainsi qu'aux dépens.

Biophytis précise avoir déjà exécuté, en 2021, l'intégralité du Jugement (voir le communiqué de presse du 13 août 2021, disponible sur le site internet de la Société).

L'arrêt de la Cour d'appel de Paris du 17 janvier 2023 n'a pas encore été signifié.

Biophytis se réserve la possibilité de former un pourvoi en cassation à son encontre.

\*\*\*\*

#### **A propos de BIOPHYTIS**

Biophytis SA est une société de biotechnologie au stade clinique, spécialisée dans le développement de traitements visant à ralentir les processus dégénératifs liés au vieillissement, y compris l'insuffisance respiratoire chez les patients souffrant de la COVID-19. Sarconeos (BIO101), notre principal candidat médicament, est une petite molécule, administrée par voie orale, en cours de développement comme traitement de la sarcopénie dans le cadre d'un essai clinique de phase 2 aux États-Unis et en Europe (SARA-INT). Il est également étudié dans le cadre d'une étude clinique de phase 2-3 (COVA) en deux parties pour le traitement des manifestations respiratoires graves de la COVID-19 en Europe, en Amérique latine et aux États-Unis. Une formule pédiatrique de Sarconeos (BIO101) est en cours de

développement pour le traitement de la myopathie de Duchenne. La Société est située à Paris, en France, et à Cambridge, Massachusetts. Les actions ordinaires de la société sont cotées sur le marché Euronext Growth Paris (Ticker: ALBPS -ISIN: FR0012816825) et les ADS (American Depositary Shares) sont cotées sur le Nasdaq (Ticker BPTS –ISIN: US09076G1040). Pour plus d'information, consulter le site [www.biophytis.com](http://www.biophytis.com).

### Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Les déclarations prospectives comprennent toutes les déclarations qui ne sont pas des faits historiques. Dans certains cas, vous pouvez identifier ces déclarations prospectives par l'utilisation de mots tels que « perspectives », « croit », « s'attend », « potentiel », « continue », « peut », « sera », « devrait », « pourrait », « cherche », « prédit », « a l'intention », « tendances », « planifie », « estime », « anticipe » ou la version négative de ces mots ou d'autres mots comparables. Ces déclarations prospectives sont basées sur des hypothèses que Biophytis considère comme raisonnables. Toutefois, il n'y a aucune garantie que les déclarations contenues dans ces déclarations prospectives seront vérifiées, lesquelles sont soumises à divers risques et incertitudes. Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse sont également soumises à des risques non encore connus de Biophytis ou considérés comme non significatifs par Biophytis. Par conséquent, il existe ou il existera des facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux indiqués dans ces déclarations. Merci de vous référer à la section « Risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée » du rapport financier semestriel 2021 de la Société disponible sur le site internet de BIOPHYTIS ([www.biophytis.com](http://www.biophytis.com)) et aux risques exposés dans la section « Risk Factors » du formulaire 20-F et d'autres documents déposés auprès de la SEC (Securities and Exchange Commission, États-Unis). Nous n'avons aucune obligation de mettre à jour ou de réviser publiquement les déclarations prévisionnelles, que ce soit en raison de nouvelles informations, de développements futurs ou autres, sauf si la loi l'exige.

### Contact Relations Investisseurs

Philippe Rousseau, CFO  
[investor@biophytis.com](mailto:investor@biophytis.com)

### Contact Médias

Antoine Denry : [antoine.denry@taddeo.fr](mailto:antoine.denry@taddeo.fr) - +33 6 18 07 83 27  
Agathe Boggio : [agate.boggio@taddeo.fr](mailto:agate.boggio@taddeo.fr) - +33 7 62 77 69 42